

Comment s'y rendre ?



L'Épicerie et l'Atelier
du Pôle Ressources & Vous
accès PMR • parking gratuit

- 📍 1 bis impasse de l'Aurore, 85800 Givrand
- ☎ 02 28 17 31 56
- ✉ lepicerie@payssaintgilles.fr
- 🌐 payssaintgilles.fr

Se rendre à l'Épicerie sociale

- ⇒ **à vélo**
- ⇒ **avec le CCAS**
- ⇒ **avec le Res'agglo, transport sur réservation de l'Agglomération**
- ⇒ **avec le transport solidaire**
- ⇒ **en voiture, pensez au covoiturage !**
- ⇒ **avec l'aide à domicile**



L'Épicerie sociale, c'est quoi ?

L'Épicerie sociale est un lieu d'alimentation et de vie, géré par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales et membre du réseau ANDES. Elle a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Elle propose :

Alimentation

À l'Épicerie, les bénéficiaires peuvent venir faire leurs courses deux fois par mois.

Accompagnement

Agents et bénévoles de l'épicerie sont à l'écoute et informent sur les services du territoire.

Animation

À l'Atelier, sont proposées chaque mois des animations sur différentes thématiques (cuisine, santé, numérique, etc). Certaines d'entre elles sont ouvertes à tous les habitants sur inscription.

L'Épicerie fonctionne grâce à des **bénévoles**. Chacun peut intégrer l'équipe et participer à son fonctionnement selon ses capacités et disponibilités en envoyant un mail à lepicerie@payssaintgilles.fr



Qui peut en bénéficier ?

L'Épicerie propose une **aide alimentaire ponctuelle** pour les personnes répondant aux critères suivants :



être domicilié sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie



être orienté par un travailleur social



disposer d'un reste à vivre égal ou inférieur à 10 € par jour (montant calculé par le travailleur social)



posséder sa carte d'accès individuel à l'épicerie

Quelles sont les démarches ?

L'utilisateur contacte un travailleur social pour étudier ses droits et remplir son dossier d'accès.

1

2

Le bénéficiaire, s'il y a droit, reçoit le règlement, sa carte et son planning d'accès.

Le bénéficiaire vient deux fois par mois remplir son panier sur rendez-vous et paye sa participation en espèces ou carte bancaire (*ni chèque, ni crédit*).

3

4

Le bénéficiaire peut s'inscrire aux animations, être accompagné sur ses projets et devenir bénévole de l'Épicerie.